



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACTUALITÉS SUJETS NITRATES

Jeudi 21 octobre 2021

NIVEAU NATIONAL :

Révision du programme d'actions national nitrates en cours : projet transmis pour consultations institutionnelles et avis de l'autorité environnementale en septembre 2021.

Révision des textes encadrant les PAR et les ZAR.

NIVEAU BASSIN :

Maintien du classement de la région dans son intégralité en zones vulnérables ⇒ Arrêtés pris en août 2021, disponibles en ligne : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/zones-vulnerables-aux-nitrates-en-pays-de-la-loire-a2847.html>

NIVEAU REGIONAL :

Arrêté prescriptif de révision du PAR nitrates des Pays de la Loire valant déclaration d'intention du 10 mai 2021

Démarrage de la concertation par courrier d'invitation du préfet de région Pays de la Loire le 30 septembre 2021



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BILAN DU 6ÈME PAR NITRATES

Elaboration du bilan du 6ème PAR

INDICATEURS ÉTAT ET PRESSION

État de la qualité de l'eau

Evolution ESO et ESU 2007-2019
Focus sur les captages prioritaires (et lien avec la stratégie) et les ZAR

Contexte agricole et pratiques culturales

Contexte régional
Evolution de l'élevage et des productions végétales
Dispositifs (MAEC, etc.) pour évolution des pratiques

Suivi de la fertilisation azotée

Présentation de la télédéclaration
Résultats des campagnes 2017/18-2018/19

Mise en œuvre par les exploitants

Échanges avec les services et opérateurs (AELB, DDI, OFB)
FAQ PAR6
Questionnaire prestataires
Retours contrôles 2018-2020

INDICATEURS
RÉPONSE :
MISE EN
ŒUVRE

Données supplémentaires à ajouter



Données eau 2020
(dont données ZAR)

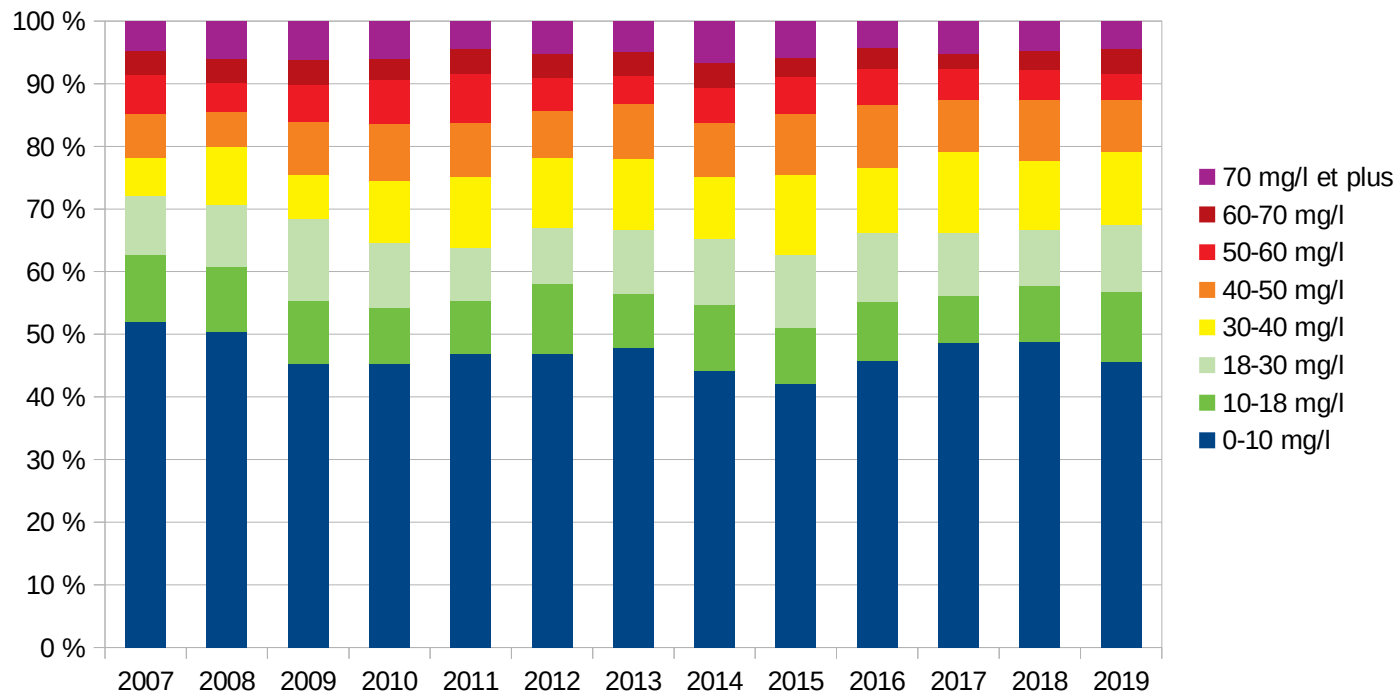
Données télédéclaration
campagne 2019/2020

Recensement agricole 2020 non
mobilisable à ce stade

1. Qualité de l'eau : évolution des concentrations en nitrates dans les ESU et les ESO

- **ESO** : stabilité du nombre de points de prélèvement avec P90 > 50mg/L

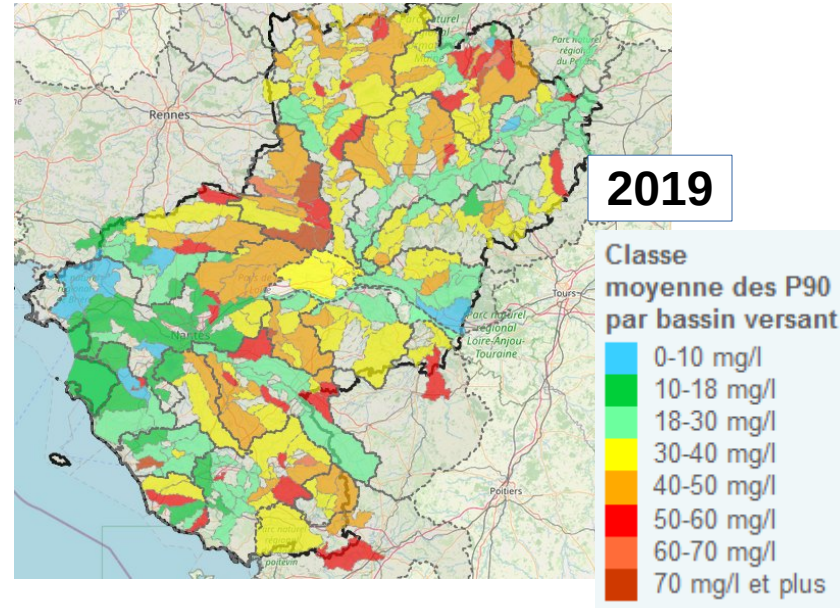
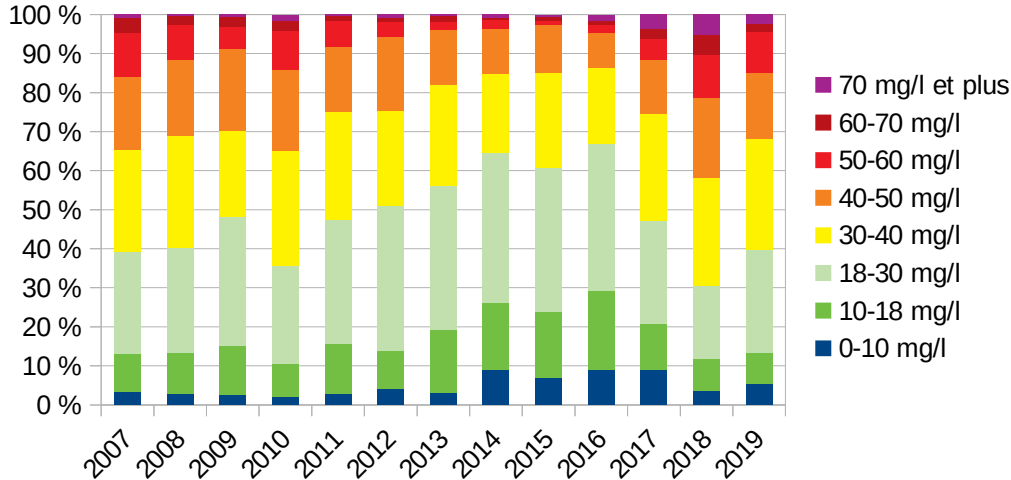
Evolution des classes de P90 - ESO (mg/L NO₃⁻)



1. Qualité de l'eau : évolution des concentrations en nitrates dans les ESU et les ESO

- **ESU** : forte dégradation en 2017-2018, interrompue en 2019

Evolution des classes de P90 - ESU (mg/L NO₃-)

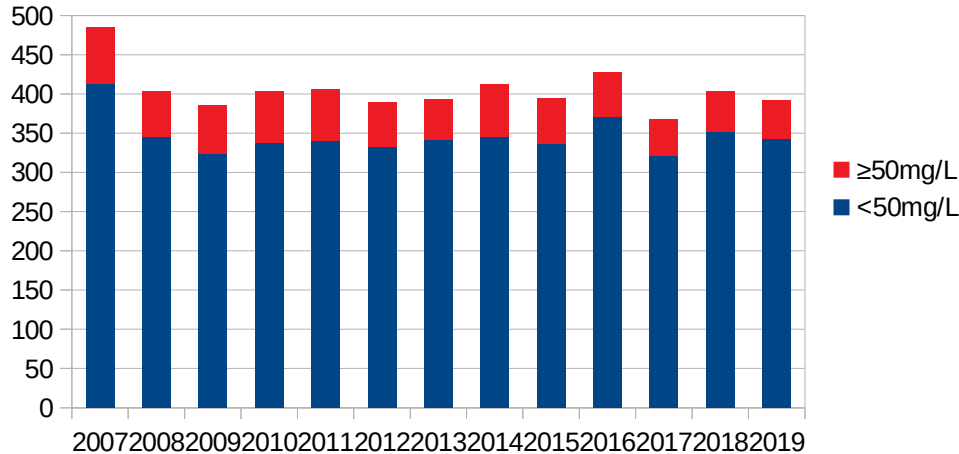


1. Qualité de l'eau : Nombre de captages AEP en ESU et ESO pour lesquels la norme de 50mg/l est dépassée (eaux brutes)

ESO et ESU : relative stabilité du nombre de stations AEP > 50mg/L

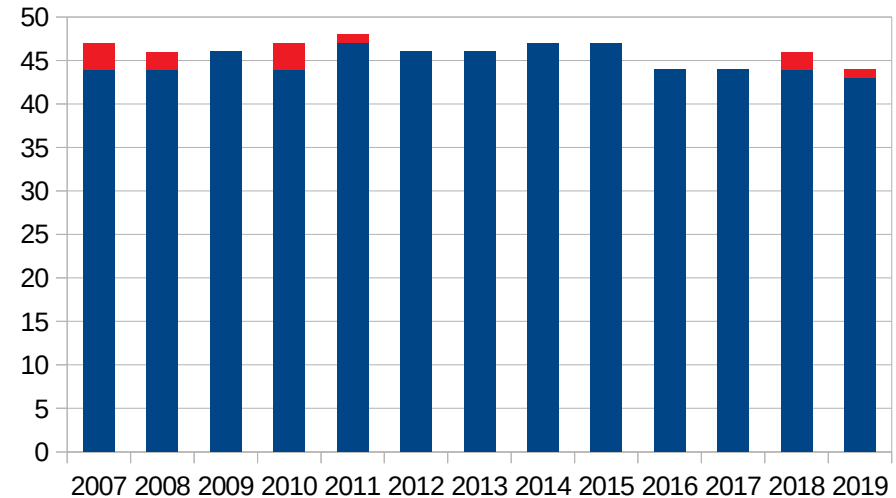
Captages ESO

Part des stations ESO > ou < 50 mg/L



Captages ESU

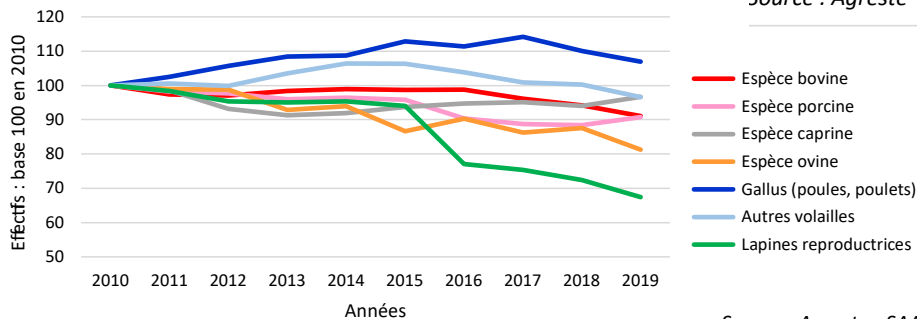
Part des stations ESU > ou < 50 mg/L



2. Contexte agricole

- Une diminution de cheptels
- Une diversité des assolements en lien avec l'élevage

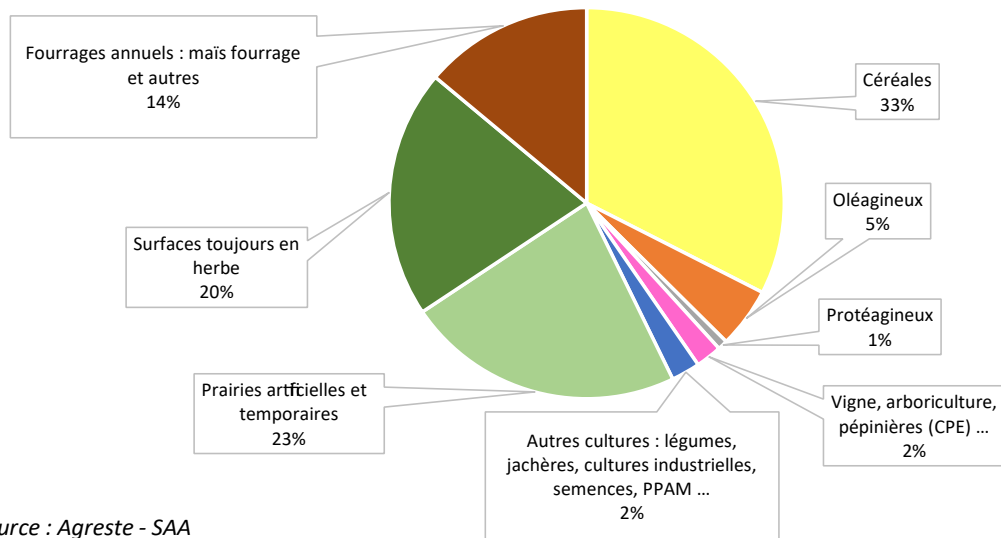
Evolution des effectifs animaux dans les Pays de la Loire



Source : Agreste - SAA

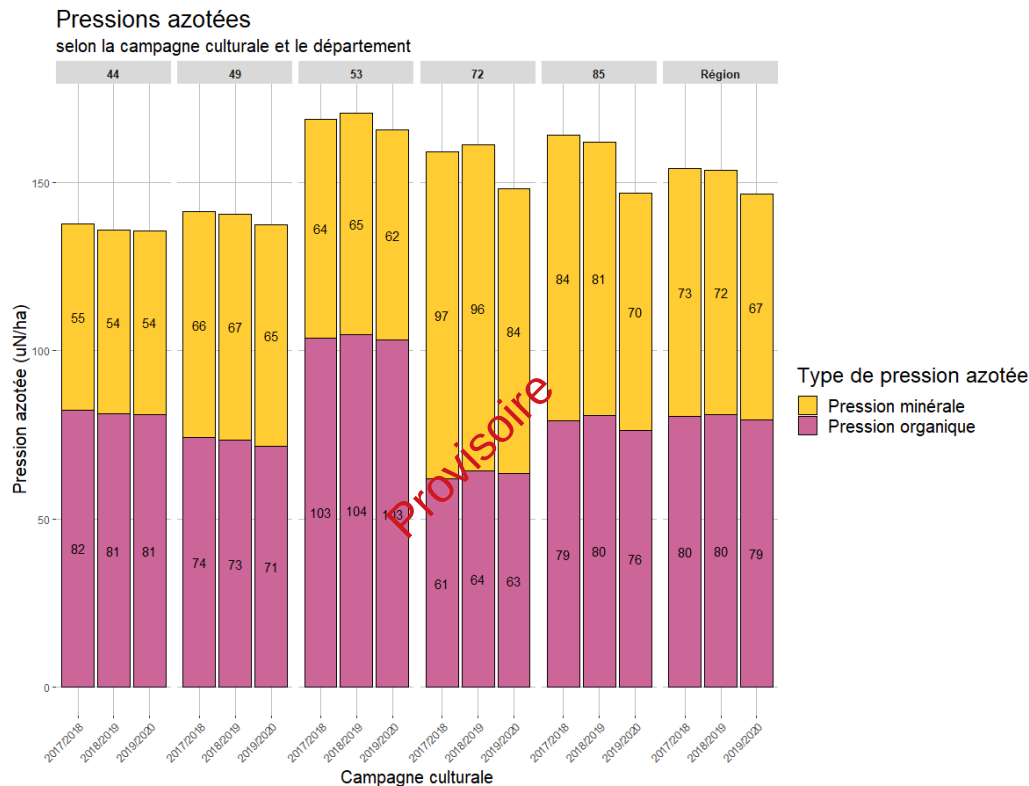
Source : Agreste - SAA

Assolement des Pays de la Loire en 2019



3. Pression azotée

- **Sur la pression azotée :**
 - Une pression azotée minérale
 - variable selon les départements
 - variable selon les campagnes
 - en baisse en 2021 / 2020
 - Une absence de tendance générale pour la pression azotée sur les 3 campagnes analysées à l'échelle des masses d'eau
- **Sur les adaptations à l'obligation de couverture hivernale :**
 - Surfaces déclarées en adaptation en hausse en 2021



4. Mise en œuvre du PAR6 : résultat des contrôles

- 70 % des contrôles présentent une non-conformité entre 2018 et 2020 (77 % en 2020)
- Les principales anomalies portent sur :
 - capacités de stockage insuffisantes et installations non-étanches
 - dose apportée supérieure au prévisionnel sans justificatif
 - absence d'analyse obligatoire de sol
 - sol nu en IC longue suite à une culture (hors maïs grain, sorgho et tournesol)
 - accès direct des animaux aux cours d'eau non-conforme (avec une partie des contrôles ciblés sur des exploitations déjà visitées)
 - dépassement du plafond des 190kgN/ha en ZAR



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES REVISIONS PAN ET PAR

Révision du PAN : Version projet transmise à l'AE

- **Mesure 1 - Périodes minimales d'interdiction d'épandage**
- **Mesure 2 - Stockage des effluents d'élevage**
- **Mesure 3 - Limitation et équilibre de la fertilisation**
- **Mesure 4 - Enregistrement des pratiques**
- **Mesure 5 - Plafond d'azote des effluents d'élevage de 170 kgN/ha, à l'exploitation**
- **Mesure 6 - Pratiques d'épandage**
- **Mesure 7 - Couverture végétale au cours des périodes pluvieuses**
- **Mesure 8 - Couverture végétale le long des cours d'eau**

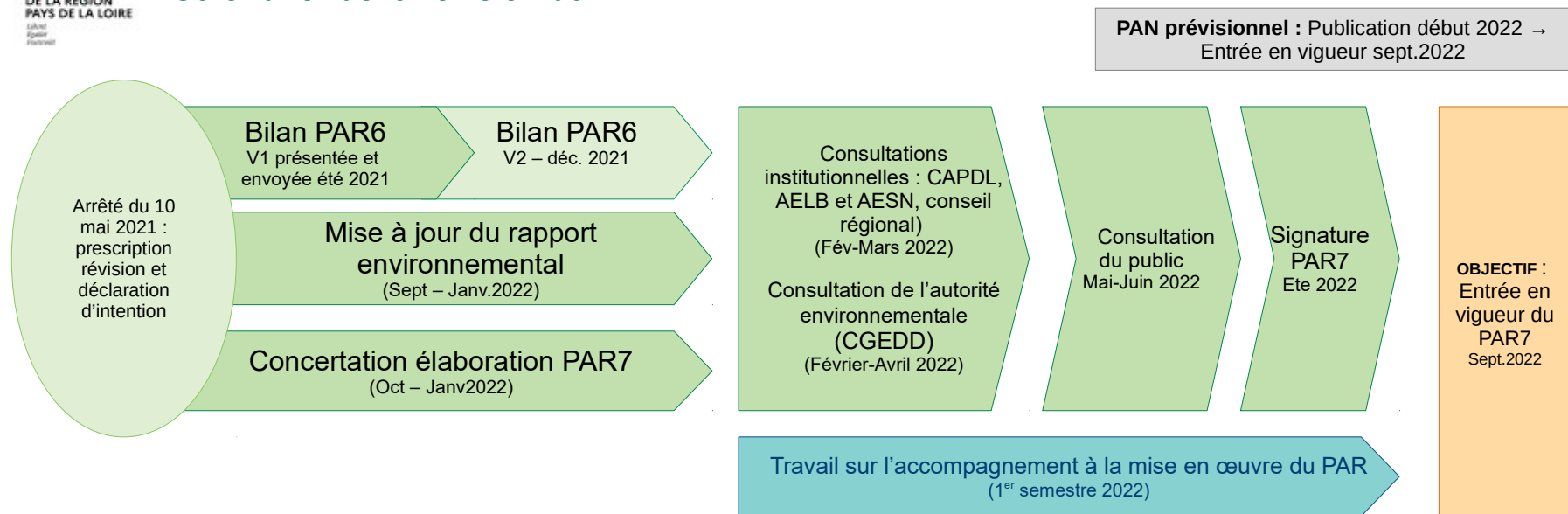
- **Modification de la typologie des fertilisants**
- **M5 : Utilisation BRS Volailles**
- **Changement de terminologie couverts**

**La révision du PAN apporte
des modifications**

sur les mesures 1, 3, 5 et 7

et assure un maintien des autres mesures.

Calendrier de la révision du PAR



Lignes directrices pour la révision :

- Respecter le principe de non-régression environnementale
- Viser une certaine stabilité des mesures
- Améliorer l'efficacité générale
- Accompagner la mise en œuvre du PAR

- Merci de votre attention -